

## Appel à candidature Espace test maraîcher du Marault à Magny-Cours (Nièvre)

### Le contexte

Dans le cadre du développement de l'agriculture périurbaine et afin de valoriser localement des productions de qualité, le Conseil Départemental de la Nièvre a créé trois espaces tests maraîchers dans la Nièvre au cours des dix dernières années, à Nevers puis à Magny-Cours. Ces outils ont permis à quatre entrepreneurs à l'essai d'être hébergés, et à deux d'entre eux de s'installer sur site. Pour permettre d'accueillir de nouveaux porteurs de projets, un nouveau lieu test va également être créé à Luzy en 2022/2023.

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces différents projets, le Conseil Départemental s'associe à de nombreux partenaires techniques et politiques, en lien avec le porteur de projet.

A Magny-Cours, l'espace test du Marault est opérationnel depuis 2021. Un entrepreneur à l'essai y a testé l'activité de maraîchage de 2021 à l'automne 2022. Le Conseil Départemental de la Nièvre recherche aujourd'hui un nouveau testeur pour cet espace.

### Espace test agricole

Le principe du lieu test est d'offrir un cadre à un porteur de projet pour tester l'activité maraîchère tant d'un point de vue technique qu'économique (production, promotion et commercialisation, viabilité de l'activité). Le Département met à disposition des outils de production en maraîchage, pour une mise en production **respectant le cahier des charges de l'Agriculture biologique**. L'entrepreneur à l'essai est en situation professionnelle réelle, de la production jusqu'à la mise en marché.

Vous pouvez répondre à cet appel à candidature si vous avez un **projet d'installation en maraîchage** et que :

- vous souhaitez affiner et mûrir votre projet,
- vous n'avez pas encore trouvé le lieu où vous installer,
- vous êtes encore en recherche de financements pour votre projet et souhaitez déjà expérimenter votre futur métier.

L'entrepreneur à l'essai dispose d'un **hébergement juridique** et d'une **couverture sociale**, grâce au statut du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) d'un an renouvelable deux fois, qui lui permet, le cas échéant, de continuer à percevoir des droits sociaux (chômage, RSA...), dans le cadre du partenariat avec l'association Semeurs du Possible.

Il ou elle bénéficiera également d'un accompagnement technique renforcé, du soutien d'un agriculteur tuteur, d'un appui en comptabilité, d'un accompagnement à la commercialisation et à la gestion d'entreprise.

Le lieu test permet d'acquérir de l'expérience pratique, de mûrir son projet professionnel sans porter d'investissements matériels importants et sans recourir aux aides à l'installation.

**Surfaces concernées** : 1 à 4 hectares en fonction du projet à développer

**Matériels** : tracteur, motoculteur, containers de stockage, serre de production de 930 m<sup>2</sup> et serre pépinière de 150 m<sup>2</sup>, matériel d'irrigation/forage, vibroculteur, rotavator, bioturbosol, girobroyeur...

**Calendrier** : l'entrée sur l'espace test est prévue en **janvier 2023**.

### Liens avec les projets du Conseil Départemental

Dans le cadre de son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, le Département de la Nièvre agit sur 2 axes prioritaires :

- le **développement de la filière maraîchère** par :

- le soutien à l'installation de maraîchers (espaces tests),
- le lancement d'une étude pour la création de légumeries-conserveries,
- la mise en place d'un chantier d'insertion en maraîchage,
- l'identification de parcelles appartenant à des collectivités pour favoriser l'installation de maraîchers.

- l'**approvisionnement de la restauration collective**, en particulier au sein des collèges :

- la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé dans 4 collèges (réalisation de recettes végétariennes, suivi de la lutte contre le gaspillage alimentaire...) et de préconisations propres à chaque établissement dans le cadre d'une prestation réalisée par un partenaire suite à un appel d'offres,
- une expérimentation autour de la contractualisation, sur le modèle des AMAP, avec des collègues volontaires, afin de donner une visibilité sur les volumes pour les fournisseurs,
- la mise à disposition d'AgriLocal 58, plateforme qui permet la mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs.

## Liens avec les projets de développement de l'Agropôle du Marault

Depuis longtemps, le site du Marault est une vitrine de la race charolaise. En 2015, pour redonner des perspectives de développement au site, l'association Agropôle du Marault a été constituée. Le site est facilement accessible grâce à l'A77. La présence à proximité du circuit de Nevers Magny-Cours, du Technopôle, d'un golf, de plusieurs hôtels et lieux d'hébergement, participe à renforcer l'offre et l'attractivité du territoire. L'Agropôle du Marault peut accueillir une grande diversité d'événements professionnels, grands publics ou bien encore culturels. La modularité des installations dédiées à l'accueil du public (salles de réunion, deux salles de restauration, espace traiteur, amphithéâtre, espace showroom) et sa grande halle d'exposition (3 000 m<sup>2</sup>) en font un lieu unique, capable de répondre à tous les besoins. Le projet porté par l'association consiste à la fois à faire du site un outil de développement au service des acteurs du territoire, mais également un outil « vitrine » et de promotion au service du monde agricole. De fait, le site du Marault devient un lieu de partenariats innovants entre acteurs de la société civile, collectivités territoriales et acteurs du monde agricole. Sur le volet agricole, ce projet doit participer à accompagner les agriculteurs dans les transitions à venir :

- ⇒ la recherche d'autonomie alimentaire pour les exploitations en polyculture élevage,
- ⇒ les pratiques et modes de production alternatifs en réponse aux enjeux sociétaux,
- ⇒ les innovations technologiques en cours et à venir en matière de productions agricoles, de transformation agroalimentaire, de mise en marché et de valorisation des produits,
- ⇒ à travers le FabLab, les échanges et les projets à développer en partenariat avec des acteurs de la société civile.

## Pré-requis et connaissances techniques

Les candidats devront avoir une connaissance technique minimum en **agriculture maraîchère biologique**. Pour cela, ils devront justifier d'une formation théorique de base et de stages pratiques en exploitation. Niveau d'étude BPREA requis.

Des connaissances en gestion économique d'une structure agricole (calcul d'un prix de revient, marges...) et des filières de commercialisation, en particulier les circuits courts, seront appréciées.

Dans le cadre de l'espace test maraîcher, le porteur de projet pourra être sollicité pour participer aux projets de l'Agropôle du Marault. Des visites de l'exploitation, des interventions à des réunions de projet, la mise en place d'expérimentations avec différents acteurs (robotique, Fablab...), un éventuel approvisionnement de l'espace restauration pourront être les prémices d'une dynamique collective et partenariale entre les acteurs du site. L'espace test est une composante du projet de développement de l'Agropôle et les connexions entre les acteurs sont essentielles.

Les candidats devront également posséder une trésorerie leur permettant de commencer la campagne (achat de fournitures et matières premières).

## Savoir être

Au-delà des compétences techniques indispensables, les candidats devront faire preuve d'une forte motivation et être capables de présenter leur stratégie d'action (méthodologie, objectifs, etc.) dans le cadre d'un projet multi partenarial.

Ils devront également :

- être en capacité d'animer leur projet et faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une aisance relationnelle et d'une envie de présenter et expliquer leur travail, notamment dans le cadre de visites éventuelles (scolaires, visiteurs, partenaires).
- être à l'écoute, savoir faire preuve de sens commercial, être en capacité de réagir aux évolutions du marché et d'ajuster si nécessaire leur stratégie.
- faire preuve d'autonomie et de prise d'initiative.

## Avantages de l'espace test

Votre intégration à l'espace test de l'Agropôle du Marault vous permettra :

- d'être accompagné(e) dans les différentes étapes de votre projet
- de tester votre projet en conditions réelles, durant 1 à 3 ans
- de démarrer votre nouvelle activité dans un cadre sécurisant
- de conserver vos droits aux aides sociales précédemment acquis
- de pouvoir cesser l'activité sereinement si vous décidez de ne pas créer votre entreprise après cette expérience
- de faire évoluer l'activité maraîchage bio et de la faire cohabiter voire la rendre complémentaire à d'autres projets alternatifs à caractères démonstratifs (aquaponie, permaculture, agroforesterie, formation et sensibilisation du grand public...)

## Contact

Pour tout complément d'information et acte de candidature, vous pouvez contacter le **Conseil Départemental de la Nièvre** :

**Maxime ALBERT**

**03 86 60 58 74**

**maxime.albert@nievre.fr**